

AUTRES DIPLOMES (DUT, BUT, DU, diplôme ingénieur, DFGSM, DFGSMa etc.)

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES **Année universitaire 2022-2023**

Vu l'avis du conseil de faculté du ... /.../....

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du ... /... /

CHAMP :

Entrepreneuriat

DIPLOME :

Diplôme Universitaire

NIVEAU(X) :

1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année

INTITULÉ :

Diplôme Universitaire Entrepreneuriat (DUE)

RÉGIME :

formation initiale ; formation continue

MODALITÉS :

présentiel ; distanciel ; hybride ; alternance

RESPONSABLE(S)

PEDAGOGIQUE(S) :

Jérôme GARDODY

jerome.gardody@univ-reunion.fr

GESTIONNAIRE(S)

PEDAGOGIQUE(S) :

Mathias KICHENIN MOUTALOU

mathias.kichenin@univ-reunion.fr

Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter et de prolonger le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles de connaissances et des compétences. Il ne se substitue pas à lui.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

CONDITIONS D'ADMISSION [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE] <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
<p>Modalités particulières à préciser le cas échéant <i>(Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex certification) ...)</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Niveau de diplôme requis : Baccalauréat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Diplôme ou titre admis en équivalence requis : tous</p> <p><input type="checkbox"/> VAPP (Validation des acquis professionnels et personnels)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : aucune</p> <p>L'accès au DUE se fera sur dossier de candidature. Le recrutement s'adresse à toute personne ayant au minimum le baccalauréat ou son équivalent et sans limite d'âge et bénéficiaires du Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE).</p>

1.2 L'inscription

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

Modalités complémentaires à préciser (*Quand? Où? Après de qui? Comment ? Etc.*)

- Lieu(x) de l'inscription : en ligne et/ou DEPF
- Dates d'inscription : à partir de Mars 2022 à Octobre 2022

1.3 Objectifs de la formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELLES DE LA FORMATION

Le Diplôme Universitaire Entrepreneurial (DUE) est une formation créée dans le cadre du Plan National « Esprit d'Entreprendre » porté par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 19 mai 2019. Basé sur une pédagogie active et de projet, ce DUE privilégie l'apprentissage par l'action et offre aux étudiants les outils indispensables pour entreprendre et intra-prendre.

Ce diplôme a pour objectif de contribuer au développement de la capacité à entreprendre des étudiants, afin de favoriser la qualité de leur insertion professionnelle dans un environnement complexe où l'esprit d'initiative, la capacité de résolution de problème, et les compétences relationnelles sont déterminantes.

A l'issue de cette formation, les participants seront à même d'élaborer le plan d'affaire, le business plan de leur future activité, manager un projet dans son intégralité et développer une posture entrepreneuriale.

Plus précisément, le DUE aura pour objectifs de permettre aux étudiants de :

- développer leur esprit d'entreprendre et d'échange ;
- développer leur capacité de projection, de transformation et d'adaptation professionnelle grâce à une ouverture au monde de l'entreprise
- se confronter à la réalité du marché et poser les bases solides de leur projet entrepreneurial ;
- s'ouvrir au processus d'innovation et de créativité

Ce DUE est ouvert aux étudiants ayant candidaté au Statut National d'Étudiant-Entrepreneur délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation.

Compétences transversales attendues

- Esprit d'initiative
- Être résilient
- Être curieux, explorer et écouter
- Savoir résoudre des problèmes complexes
- Savoir évaluer les risques
- Penser et agir de manière éthique et responsable
- Savoir gérer ses émotions et son stress

- Leadership : savoir convaincre, savoir mobiliser et conduire des équipes ou partenaires
- Savoir maîtriser sa communication en public
- Savoir travailler en réseau et en équipe

Compétences entrepreneuriales attendues

- Faire preuve de créativité
- Déceler et construire une opportunité
- Concevoir une proposition de valeur
- Structurer un projet, évaluer différents scénarii, évaluer l'idée et la cohérence du projet
- Analyser un marché et définir une opportunité stratégique
- Identifier et organiser les moyens à mettre en œuvre (marketing, offre commerciale, production, ressources humaines...)
- Construire un modèle d'affaires intégrant une approche financière dans le temps (prix de revient, point mort, compte de résultats, bilans, tableaux de financement, flux de trésorerie, besoins en fond de roulement)
- Protéger un projet (propriété intellectuelle) et maîtriser les fondamentaux juridiques (droit des affaires, droit du travail et droit des sociétés)
- Développer une vision stratégique du projet intégrant un déploiement opérationnel et international

La formation, composée d'un semestre, a une durée de cinq mois. Le volume horaire global de l'enseignement s'élève à 76 heures. Les cours débuteront en mars 2022 et prendront fin en juillet 2022. Les enseignements se déroulent le samedi de 08h00 à 16h00.

Cette formation s'inscrit dans une logique co-multimodalité hybridant présentiel à l'Université et distanciel. Ce principe permet de répondre à la demande en termes de flexibilité et d'agilité dans la formation, mais aussi d'être adaptable à tous types de conditions, telles que celles qui ont été vécues avec difficulté avec la crise COVID 19 ou par un éloignement géographique ou « temporel » des étudiants. La co-multi-modalité permet, à partir d'un même lieu (une salle de cours par exemple), de dispenser des enseignements en présentiel, en distanciel et en mode hybride totalement ou partiellement.

L'intérêt de la D2ER est de créer de la connexion et de l'interaction entre les enseignants universitaires et professionnels et les étudiants. Il s'agit également de créer des espaces d'interaction entre les étudiants-entrepreneurs, notamment dans les espaces de co-working de manière à créer des lieux de partage d'expérience et une communauté.

Pédagogie retenue

Les enseignements seront réalisés par des universitaires, des professionnels exerçant dans les secteurs d'activité visés par le DUE, des entrepreneurs et des formateurs agréés. Ce diplôme propose une pédagogie mixte alternant des enseignements théoriques et pratiques avec des intervenants issus du monde académique et professionnel. Il y aura une mise en pratique des apprentissages directement sur les projets portés par les participants à la formation en mode « learning by doing ». Cette formation propose également de fortes interactions avec le monde socio-professionnel. En outre, les étudiants pourront bénéficier d'un accès à l'espace de coworking ainsi qu'aux ressources documentaires de la D2ER et participer aux différents concours de projet de création d'entreprise innovante.

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre d'UE	5
Volume horaire étudiant de la formation par année	76

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en **annexe 2**

Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC (si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certaines UE etc. nécessitent des précisions)

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENTS	HETD
UE1 – Avoir une posture entrepreneuriale	Séminaire d'acquisition de compétences transversales « Boot Camp »	7
UE2 – Déceler et construire une opportunité d'entreprendre	Identifier les opportunités à La Réunion et dans la Zone Océan Indien	7
	Concevoir une proposition de valeur	7
	Etude de marché	7
UE3 – Construire et piloter un projet	Conduite de projet	7
	Construire un modèle d'affaire	7
UE4 – Lancer un projet	Elaborer des documents financiers prévisionnels	7
	Stratégie de communication	7
UE 5 - Dossier de faisabilité économique + Prototypage		20
TOTAL HETD		76

2.3 Assiduité aux enseignements

ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE

Aux CM

Non concerné

Aux TD	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
Aux TP	<input type="checkbox"/> Non concerné
Dispense d'assiduité (A préciser)	Aucune dispense
Modalités et justificatifs d'absence (A préciser)	Fournir à l'administration de la D2ER un certificat de travail ou un arrêt de travail.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

(UE, semestres le cas échéant, année...)

VALIDATION	
<u>Règles d'acquisition des UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année, diplôme</u> <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Eléments constitutifs ou matières le cas échéant	Non concerné
UE	Non concerné
Semestre	Non concerné
Année	Non concerné
Diplôme	L'année est acquise si les conditions suivantes sont toutes remplies : <ul style="list-style-type: none"> a. L'étudiant obtient une moyenne pondérée de l'ensemble des unités d'enseignement au moins égale à 10/20. b. L'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE dossier de faisabilité économique. c. L'étudiant a satisfait aux conditions de remise et d'évaluation du dossier de faisabilité économique et de sa soutenance.

3.2 Compensation

COMPENSATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de compensation si besoin	La compensation se fait à l'intérieur de chaque UE ainsi qu'entre UE.

3.3 Capitalisation

CAPITALISATION/CONSERVATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de capitalisation si besoin	Non prévue

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

POUR CHAQUE SEMESTRE ET/OU CHAQUE ÉPREUVE MODALITÉS DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ACCÈS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Convocation	Dans le cas de la mise en place d'un contrôle terminal pour évaluer l'acquisition des UE et/ou de la session de rattrapage, un courriel sera envoyé par l'administration de la D2ER aux étudiants concernés pour leur indiquer les dates, lieux, horaires et durées des UE à évaluer.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 MODALITÉS D'EXAMENS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>
--

<p>L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes: <i>(en complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation ainsi que les modalités relatives à la session de rattrapage)</i></p>	
<p>Évaluation terminale :</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON</p> <p>A préciser :</p>
<p>Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON</p> <p>A préciser : Les évaluations seront mises en œuvre à l'écrit et l'oral de manière continue mais il est possible que</p>
<p>Évaluation continue intégrale</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON</p> <p>A préciser :</p>

<p>4.2.2 ABSENCES AUX EXAMENS</p> <p>Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes (ABJ, ABI, DEFAILLANT) <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i></p>	
<p>Absence aux évaluations continues <i>(modalités à préciser)</i></p>	<p>a. La présence aux cours de chaque UE est strictement obligatoire ; cette présence est systématiquement enregistrée et contrôlée. Les absences injustifiées conduisent à la non-délivrance du DUE.</p> <p>b. La commission pédagogique pourra exiger de la part de l'étudiant la réalisation d'un dossier en cas d'un nombre jugé trop important d'absences, même justifiées, dans un module.</p> <p>c. En ce qui concerne les absences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La troisième absence non justifiée donne lieu à un avertissement écrit ▪ La quatrième absence non justifiée entraîne un deuxième avertissement écrit ▪ La cinquième absence non justifiée entraîne interdiction de se présenter aux examens et contrôles continus du DUE. <p>d. La présence aux examens est obligatoire. Toute absence non justifiée à un examen sera sanctionnée par la note de 0/20 sur décision du jury d'attribution du DUE.</p> <p>e. Une absence justifiée aux examens pour motif de maladie (ou survenance de tout autre événement marqué d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et/ou d'extériorité) donnera lieu à la tenue d'une épreuve de rattrapage.</p>
<p>Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage <i>(modalités à préciser)</i></p>	<p>Les notes et résultats sont communiqués après délibération du jury.</p> <p>En cas d'absence à un examen, le stagiaire se voit attribuer la mention «ABI» ou «ABJ» et doit repasser cet examen lors de la session de rattrapage.</p> <p>Pour toutes les UE que le stagiaire doit repasser, c'est la note obtenue à la session de rattrapage qui est prise en compte. Toute absence justifiée ou non à cette dernière conduit à la non-délivrance du DUE.</p>

5. Résultats

5.1 Les jurys

LES JURYS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités sur la délibération à préciser	Le jury validera l'obtention du diplôme ou non en tenant compte des modalités

5.2 Modalités d'obtention du diplôme

MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités à préciser	<p>L'obtention du diplôme nécessite de satisfaire aux conditions suivantes d'évaluation :</p> <p>La formation est dispensée sous le régime de la formation initiale. Le contrôle des connaissances s'effectue par UE, sur chacun de ses modules.</p> <p>Chacun des modules donne lieu :</p> <p>Soit à une épreuve terminale écrite ou orale, selon le choix de l'enseignant concerné. Cette épreuve peut être librement conçue et prendre la forme d'une épreuve en salle, d'un dossier à remettre, d'un exposé oral.</p> <p>Soit à un contrôle continu des connaissances ayant pour but d'évaluer l'aptitude de l'étudiant et sa progression dans la discipline concernée. Le contrôle peut également être librement conçu et prendre la forme de plusieurs devoirs en salle, ou le rendu de plusieurs travaux successifs.</p> <p>Les délais éventuels de remise de travail additionnel (rapport, synthèse, ...) doivent être strictement respectés sous peine d'annulation de la matière.</p> <p>L'année est acquise si les conditions suivantes sont toutes remplies :</p> <ol style="list-style-type: none">l'étudiant obtient une moyenne pondérée de l'ensemble des unités d'enseignement au moins égale à 10/20.l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE dossier de faisabilité économique.l'étudiant a satisfait aux conditions de remise et d'évaluation du dossier de faisabilité économique et de sa soutenance. <p>Des mentions sont décernées aux étudiants qui obtiennent l'une des moyennes générales annuelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Moyenne supérieure ou égale à 10/20 et inférieure à 12/20 : mention passable▪ Moyenne supérieure ou égale à 12/20 et inférieure à 14/20 : mention assez bien▪ Moyenne supérieure ou égale à 14/20 et inférieure à 16/20 : mention bien▪ Moyenne supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien

5.3 Communication des résultats

COMMUNICATION DES RÉSULTATS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités à préciser	Un affichage sera procédé sur le site de la D2ER pour porter à la connaissance des étudiants la délibération des membres du jury quant à l'attribution ou non du diplôme universitaire. Un courriel sera envoyé aux étudiants afin de leur indiquer la mise à disposition de cette information sur le panneau d'affichage situé sur le site nord de la D2ER avec comme entrée le numéro d'étudiant afin de garantir la confidentialité des résultats.

5.4 Le redoublement

REDOUBLEMENT	
Modalités du redoublement à préciser	Non prévu

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

(le cas échéant)

6.2 Mesures transitoires

(le cas échéant) A utiliser en cas de changement de maquette